

Compte rendu de *Accounts of Innocence : Sexual Abuse, Trauma and the Self*, The University of Chicago Press, Chicago, 2005

Claude-Olivier Doron

2006

Dans *Accounts of Innocence*¹, le sociologue américain Joseph E. Davis s'intéresse à la manière dont le fait d'être et de se présenter comme « victime » est devenu un élément central de notre subjectivité. En ce sens, le livre se situe dans la lignée de toute une série de travaux qui, sous des points de vue divers, des analyses portant sur les modes collectifs de victimisation² aux recherches sur la construction de la figure individuelle de la victime³, reconnaissent le caractère essentiel du mode d'être victime dans la constitution du sujet moderne. Joseph E. Davis adopte pour sa part une perspective à la fois constructiviste et très marquée par le type d'analyses développées par les courants de la sociologie interprétative américaine. Constructiviste, au sens où il s'attache à l'examen des processus sociaux qui ont permis l'émergence d'un nouveau type de discours et la mise en place d'un ensemble articulé de figures constituant ce discours. Interprétative puisque c'est avant tout l'analyse d'un type particulier de *récits* qui intéresse Davis : celui qu'il appelle « accounts », c'est-à-dire « un type de récit personnel dont les gens se servent pour expliquer et attribuer des causes à des expériences et des événements de la vie jugés stressants, traumatisants ou socialement perturbant »⁴. Autrement dit, un « account », c'est un récit par lequel une personne met en forme son expérience ou l'expérience d'autrui, lui attribue un sens qui influe évidemment sur la manière dont la personne va par la suite se rapporter à son expérience. C'est quelque chose comme une technique discursive de subjectivation, qui permet l'élaboration du sujet à travers un ensemble de discours structurés par une trame de significations. Le travail de Davis porte sur l'élaboration, l'articulation et le déploiement des éléments signifiants d'un type particulier d'« account », forme paradigmatique selon lui d'un « account » de victimisation : le discours

¹ *Accounts of Innocence: Sexual Abuse, Trauma and the Self*, The University of Chicago Press, Chicago, 2005

² cf. Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes*. Génocide, identité, reconnaissance, La Découverte, Paris, 2002 ; Guillaume Erner, *La société des victimes*, La Découverte, Paris, 2006

³ Cf. not. Richard Rechtman, "Être victime: généalogie d'une condition clinique", in *L'Evolution Psychiatrique*, 67 (4), 2002, pp. 775-795 et « Du traumatisme à la victime » in P. Bourdelais & D. Fassin (dir.), *Les constructions de l'intolérable*, La Découverte, Paris, 2005

⁴ Op. Cit., p. 165

qui met en forme, à partir des années 1970, l'expérience des victimes d'abus sexuels. Il s'intéresse donc tout d'abord aux processus sociaux immédiats qui ont permis l'élaboration de ce nouveau récit, qui fait émerger une figure nouvelle – la victime innocente et traumatisée – et définit un nouveau rapport à soi (1^{ère} partie). Puis il envisage, à travers l'étude des manuels destinés aux « survivants » des abus sexuels, les différentes phases de ce récit qui met en forme un nouveau sujet (2^e partie) avant de finir par quelques considérations sur la façon dont l'étude de ce type de discours peut nous éclairer plus généralement sur le sujet moderne (3^e partie).

La thèse avancée dans la première partie du livre est donc la suivante : ce n'est qu'à partir des années 1970 que peut émerger ce type nouveau de discours (incarnés par les récits publics de personnes ayant subi des abus sexuels dans leur enfance) désignés sous le terme d' « accounts of innocence ». La raison en est que ce type de discours requiert l'articulation d'un certain nombre de figures signifiantes liées entre elles selon une trame particulière, avec notamment les notions de « victime innocente » et de « trauma ». Or cette trame narrative bien définie et les figures qui la constituent n'existent pas avant les années 1970. Le premier chapitre montre bien comment la catégorie de « victime » avec son innocence corrélative, ne peut pas à proprement parler exister dans les discours des psychiatres avant les années 1970. A la place, il existe un certain nombre de catégories distinctes, qui empêchent l'unification de la figure de la « victime ». Ainsi distingue-t-on d'une part nettement entre les victimes d'agressions extérieures et les victimes d'incestes. Mais surtout, d'une part, l'analyse des psychiatres s'intéresse beaucoup moins à la victime qu'à l'agresseur. D'autre part, quand elle s'intéresse à la victime, c'est en tant qu'elle a pu participer à ou favoriser – de par sa personnalité notamment – l'agression. De ce fait, on n'a pas de concept unitaire de la victime : on distingue clairement entre victime participante ou non, notamment dans les cas d'inceste. Enfin, on ne s'intéresse guère aux conséquences psychologiques sur le long terme de l'agression, autrement dit, à son aspect qu'on appellera plus tard « traumatique » et lorsqu'on le fait, on distingue là encore nettement entre les effets des agressions commises par un étranger et les cas d'incestes. Autrement dit, le discours particulier qu'est l'accout de victimisation dans le cas des abus sexuels, n'existe pas parce qu'il lui manque deux éléments essentiels à sa constitution : la victime et le trauma.

L'auteur soutient dans les chapitres 2 et 3 que ce sont des mouvements sociaux, faisant appel à des acteurs en grande part extérieurs à la scène psychiatrique, qui vont induire une

modification du discours, une remise en cause radicale de l'approche antérieure, et rendre possible l'émergence d'un récit de victimisation⁵. Le premier mouvement regroupe les défenseurs de la « thérapie familiale » et les acteurs de la protection de l'enfance : en premier lieu, le mouvement de la thérapie familiale, incarné par le programme initié par Giarretto dans le *Santa Clara County Child Abuse Treatment Programm* (1971) contribue à mettre l'accent sur l'enfant-victime (au sein de la famille, il est vrai), à reconnaître qu'il a été victime d'un abus réel (on répudie la théorie freudienne de la séduction) et modifie la vision de l'agresseur qui est envisagé moins comme sexuellement motivé qu'atteint de dysfonctionnements plus profonds. Parallèlement, l'action de De Francis et le vote du *Child Abuse Prevention and Treatment Act* (1974) permettent de définir, en continuité avec le concept de *physical child abuse* développé dans les années 1960 à travers le *battered child syndrom*, les concepts de *sexual child abuse* et *psychological child abuse*, inclus tous trois dans la catégorie du *child abuse*. Cette nouvelle définition a plusieurs effets : d'une part, elle redéfinit la victime comme absolument innocente, en analogie avec le *physical child abuse* ; d'autre part, elle permet d'étendre les catégories d'inceste et d'agressions sexuelles (qu'elle confond, par ailleurs) à de multiples situations dites « traumatiques » psychologiquement. Elle met précisément l'accent sur les effets traumatiques psychologiquement à long terme. Enfin, le *sexual offender* est désormais envisagé comme un abuseur, c'est-à-dire impliqué dans un phénomène de violence où le caractère sexuel, sans être négligeable, n'est pas premier.

Certains de ces caractères vont se trouver renforcés à travers l'action du second mouvement social qu'étudie Davis, à savoir les mouvements féministes contre le viol. Ici, l'abus sexuel sur enfants est analysé en continuité avec le viol sur femmes adultes et interprété, dans la suite de ce dernier, comme un abus particulièrement horrible du pouvoir patriarcal masculin sur la femme en général. C'est donc une définition éminemment politique qui est donnée et qui insiste bien sur le caractère non aberrant, cohérent avec le système actuel d'exploitation de la femme, de l'abus sexuel. Par conséquent, là encore, l'abus est violence avant d'être sexualité. Et la victime se trouve être absolument innocente, victime d'une exploitation. Le mouvement dénonce précisément les psychiatres qui étudient la victime (et la mère) comme possible participante – et c'est le cas de la thérapie familiale autant que des théories antérieures – comme étant des instruments d'oppression et de survictimisation. Ce concept de survictimisation est important car il implique que la société en son ensemble, dans

⁵ Sur toutes ces questions, voir aussi les travaux de Ian Hacking, "The Making and Molding of Child Abuse.", *Critical Inquiry* XVII (2): pp. 253-288, 1991, *L'âme réécrite*. Les Empêcheurs de Penser en Rond, Paris, 1998, *Entre science et réalité*, La Découverte, Paris, 2001 et Philip Jenkins, *Moral Panic*, New Haven, Yale University Press, 1998.

la mesure où elle accueille avec silence, désinvolture ou scepticisme les récits d'abus sexuels, revictimise les victimes. Inversement, il s'agit de parler, et de parler publiquement, d'affirmer son statut de victime et d'être reconnu comme tel. C'est d'abord, aux yeux des féministes, un acte politique de dénonciation ; mais cela devient très vite un acte thérapeutique de libération.

Apparaît donc un type nouveau de récit collectif, qui prend pour objet l'enfant victime d'abus sexuels et le « survivant » de ces abus, où la thématique de l'innocence absolue de la victime est essentielle. Le chapitre 4 montre comment ce discours trouve son sens avec le modèle du trauma, tel qu'il est développé notamment à partir du PTSD⁶ ; il permet d'interpréter le rôle déterminant de l'abus dans la vie de la personne, d'en faire un foyer de sens à partir duquel l'ensemble de sa vie postérieure doit être envisagée ; il permet aussi de légitimer des demandes de réparation et des plaintes. Il va donc jouer un rôle central dans les récits de survivants d'abus sexuels qui vont se déployer à partir de ce nouveau récit collectif.

La seconde partie du livre s'intéresse précisément à la manière dont le récit collectif et l'expérience individuelle des « survivants » d'abus sexuel interagissent. Comment, en un sens, le récit collectif est approprié et intégré par un patient individuel, comment cela induit des modifications de son expérience de soi et l'amène à une redéfinition de lui-même comme sujet. En ce sens, le travail thérapeutique est envisagé par Davis comme une appropriation par le patient d'un récit qui permet de mettre en ordre ses expériences, leur donne un sens, et lui fournit les clés lui permettant de penser une guérison. Davis mobilise le concept de « *therapeutic rationale* », c'est-à-dire une trame narrative de concepts articulés rationnellement qui explique le trouble et fournit un modèle de guérison. Le « *therapeutic rationale* », précise-t-il, « fournit la clé interprétative qui transforme ce qui, dans l'histoire du patient, est dépourvu de sens et tout à fait confus, en un ensemble de schémas qui se trouvent liés entre eux et qui font sens »⁷. Le « *therapeutic rationale* » joue donc un rôle de médiateur entre l'expérience des patients et le récit collectif dont on a vu la construction dans la première partie. A travers lui, l'expérience des patients se trouve en un sens retravaillée, mise en forme, de telle façon qu'elle se trouve en adéquation avec le récit collectif⁸. Davis se

⁶ Voir sur la question du PTSD, Allan Young, *The harmony of illusions. Inventing Post-Traumatic Stress Disorder*, Princeton University Press, Princeton, 1995

⁷ *Op. cit.*, p. 145

⁸ Bien évidemment, il ne faut pas se représenter ce mouvement comme un mouvement univoque d'imposition du sens, d'information, qui irait du récit collectif à l'expérience individuelle. Il y a bien plutôt un mouvement

concentre donc dans cette seconde partie sur le « *therapeutic rationale* » concernant les adultes « survivants » d'abus sexuel. Il l'analyse au travers des manuels (*self-help books*) qui leur sont destinés. C'est évidemment une faiblesse de son travail, puisqu'il juge d'un processus thérapeutique au travers de simples manuels, sans vraiment s'interroger sur la manière dont les préceptes qu'ils contiennent sont effectivement mis en application. Cette étude uniquement livresque de la thérapie ne contribue-t-elle pas à alimenter artificiellement la vision « textuelle » et discursive qu'il se fait plus généralement des processus thérapeutiques ?

Quoiqu'il en soit, les chapitres 6 et 7 prétendent décrire les différentes phases du processus thérapeutique et la façon dont il redéfinit la manière que le sujet a de se rapporter à soi. Une première phase consiste à se reconnaître comme victime d'un abus sexuel. La plupart des personnes se présentent en effet d'abord avec des états divers (dépressions, addictions, échecs, etc.) et il s'agit en premier lieu de les réinterpréter comme étant liés à un abus sexuel dans le passé. Autrement dit, l'histoire de la personne se trouve redéfinie à partir de ce nouveau foyer de sens et celle-ci est avant tout le fait d'être une « victime d'abus sexuel ». Ses problèmes actuels doivent être réinterprétés à l'aune de cet état. La personne doit cesser de se blâmer pour ses échecs car ceux-ci sont fondés sur un élément extérieur à elle, dont elle n'est pas responsable. La seconde phase consiste dans la découverte du fait que, quoiqu'elle soit cette victime, elle a aussi « survécu » à ce trauma ; par delà le soi qui a été détérioré, faussé par l'abus sexuel, il existe une partie saine qui a été conservée et c'est cette partie qu'il convient de libérer, de développer, en modifiant de manière parfois radicale son rapport avec son entourage, en se confrontant avec son abuseur etc. Enfin, la troisième phase consiste en la totale libération de son nouveau soi et l'ouverture à une nouvelle vie débarrassée de son passé traumatique.

La dernière partie du livre se consacre à l'analyse plus générale des conséquences que l'on peut tirer du développement de ce type de mode d'être victime dans l'analyse du sujet moderne. Le chapitre 8 revient sur la très fameuse « memory war » analysée notamment par Ian Hacking⁹. Elle permet de bien saisir comment le souvenir – sa réalité, son caractère

d'aller-retour, puisqu'au fond l'expérience des personnes abusées a joué un rôle décisif dans la modification des discours collectifs.

⁹ Cf. Ian Hacking, *L'âme réécrite*, op. cit.

traumatique – devient un enjeu fondamental dans la constitution du sujet moderne. Mais c’est le chapitre 9 qui fournit les analyses les plus neuves. Il s’intéresse d’une part au processus de « médicalisation » dont a fait l’objet l’abus sexuel au travers du modèle du trauma ; d’autre part, il essaye de tirer un certain nombre de conséquences générales du développement de ce qu’on peut appeler « la culture de la victime », c’est-à-dire la diffusion du mode d’être victime dans la société contemporaine. La médicalisation du problème de l’abus sexuel a eu deux effets dénoncés par un certain nombre des premiers acteurs de la lutte contre l’abus sexuel dans les années 1970 (notamment du côté du mouvement anti-viol) : d’une part, elle aboutit à la neutralisation des problèmes politiques et collectifs soulevés, qui deviennent des questions essentiellement personnelles et psychologiques ; d’autre part, au mouvement de dénonciation politique en lequel consistait l’affirmation du fait d’avoir été abusé, se substitue un principe d’explication de la personnalité de l’individu en son ensemble, de ses échecs, de son histoire. Pour Davis, néanmoins, quoiqu’il faille bien reconnaître cette double évolution, il est difficile d’imaginer qu’il aurait pu en être autrement et qu’on aurait pu éviter la « médicalisation » ; celle-ci n’a pas été « imposée » mais découle plutôt du fait que, dès le départ, ce sont des individus en souffrance qui étaient concernés par les phénomènes d’abus. Position qui mériterait sans doute d’être discutée sévèrement. L’autre question sur laquelle Davis revient pour finir est celle du développement général, constaté par les sociologues, d’une « culture de la victime », la multiplication des affirmations de victimisation. Pour un certain nombre de sociologues, cette diffusion du thème de la victime témoigne d’une crise de la responsabilité, chacun renvoyant sur l’extérieur sa responsabilité. Davis ne conteste pas ce phénomène, mais soutient au contraire qu’il témoigne d’une importance accrue accordée à la responsabilité et surtout au « devoir d’être soi », d’être ce soi véritable et authentique qui est à l’intérieur de nous et dont le développement peut être embarrassé¹⁰. Par la technique de soi que représentent les « accounts of innocence » est justement attribuée une innocence fondamentale du vrai soi, qui est juste entravé dans son développement par des éléments (traumatiques) qui lui sont absolument extérieurs, dont il s’agit de se débarrasser. Autrement dit, cet « account of innocence » permet de gérer toutes les situations qui mettent en danger l’expression d’un « vrai soi » en les référant à une origine extérieure dont celui-ci est dit complètement innocent. Par exemple, tout phénomène de « fatigue d’être soi » (dépressions, échecs, etc.) ne sera pas dû à un dysfonctionnement personnel, ou plutôt ce dysfonctionnement personnel renverra lui-même, à son tour, à une cause profonde, extérieure,

¹⁰ Dans une certaine mesure, Davis rejoint ici des préoccupations évoquées par Alain Erhenberg dans son ouvrage *La fatigue d’être soi*, Odile Jacob, Paris, 2000.

dont le soi est totalement innocent ; et il s'agit qu'il prenne conscience de cette innocence pour mieux s'en débarrasser et se déployer.

C'est la première partie qui semble assurément la plus convaincante dans toutes ces analyses. Elle montre bien comment l'affirmation de l'innocence absolue de la victime d'abus sexuel est un phénomène relativement récent et qu'elle est un élément essentiel dans la formation même de la catégorie de « victime » d'abus sexuel dans son unité – c'est à travers l'innocence, en effet, que les différences entre les types de victimes sont gommées. Elle souligne de manière à mon avis décisive combien l'abus sexuel est moins envisagé comme un phénomène sexuel à proprement parler que comme un acte de violence, à interpréter selon un mode quasi-politique. Cela traduit un glissement plus profond de l'économie de la sexualité qu'il conviendrait d'exposer en détail. La seconde partie est beaucoup plus faible, pour des raisons méthodologiques que nous avons évoquées plus haut ; la vision du processus thérapeutique comme intégration d'un récit qui permette de reformuler ses expériences antérieures en leur donnant un sens a sans doute un certain charme, mais elle a ses limites. Et surtout, on n'évoque guère les résistances opposées à l'imposition de ce sens, les distorsions probables qu'il subit dans la pratique etc. Or c'est sans doute là que se logerait le plus intéressant. La troisième partie présente un indéniable intérêt pour l'interprétation finale qui est proposée. A deux restrictions néanmoins : d'une part, on peut se demander dans quelle mesure l'objet sur lequel Davis a travaillé ne biaise pas ses conclusions plus générales sur le mode d'être-victime – qui sont curieusement isomorphes à la description qu'il fait du « therapeutic rationale » de la partie précédente. D'autre part, quand bien même on en admet la pertinence, il est certain que ces conclusions ne sauraient épuiser, loin de là, l'ensemble des raisons qui expliquent la diffusion générale du mode d'être victime dans la société actuelle.